

# **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 OCTOBRE 2020**

L'an deux mil vingt, le seize octobre à vingt heures trente, le conseil municipal de Saint-Maurice-la-Souterraine, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Mme Evelyne AUGROS, maire.

Date de convocation : 9 octobre 2020

Présents : Mme AUGROS Evelyne, M. AUVERLOT Fabrice, Mme BOUCHAUD VINCENT Stéphanie, M. GENTY Philippe Mme GRELLIER Christelle, M. LUCAT Jean-Philippe, Mme MAURICI Cécile, M. PENNY Nicolas, M. RENAUD Gérard, Mme SIMONNEAU Agnès, Mme SIMONNEAU Nicole, M. VOISIN Stéphane

Excusés : Mme BEISSAT Maryline (a donné pouvoir à Mme BOUCHAUD VINCENT Stéphanie), M. BOUDET Benoît (a donné pouvoir à M. RENAUD Gérard), Mme YVERNAULT Murielle (a donné pouvoir à Mme AUGROS Evelyne)

Mme Agnès SIMMONEAU est élue secrétaire de séance.

## **1. Approbation du compte rendu de la réunion précédente**

Le compte-rendu de la réunion du 25 septembre 2020 est lu et approuvé à l'unanimité.

## **2. Demande de subvention au conseil départemental pour la neutralisation**

Le maire explique au conseil municipal que le conseil départemental peut participer au financement des travaux de construction de la station de neutralisation, dossier qui a fait l'objet d'un dépôt de demande de subvention auprès de l'agence de l'eau le 30 septembre dernier.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- approuve à l'unanimité le projet de construction d'une station de neutralisation à la Ramade dont le montant est évalué à 420 000 € HT
- décide de solliciter des subventions auprès de l'agence de l'eau Loire Bretagne, du conseil départemental et de l'Etat au titre de la DETR/DSIL
- approuve le plan de financement suivant :
  - subvention de l'agence de l'eau (50%) : 210 000 €
  - subvention du conseil départemental (10%) : 42 000 €
  - DETR/DSIL (20%) : 84 000 €
  - autofinancement : 84 000 €
- approuve le planning prévisionnel des travaux
- autorise le maire à signer tous les documents afférents à cette affaire

Pour information, le cabinet Larbre vient présenter à la commission travaux l'avant projet le mercredi 27 octobre.

## **3. Rapports sur le prix et la qualité du service (RPOS) de l'eau et de l'assainissement collectif de 2019**

Le maire porte à la connaissance du conseil municipal les rapports annuels sur le prix et la qualité du service d'eau et d'assainissement collectif de 2019.

Le conseil municipal prend acte de ces 2 rapports et souhaite que ces rapports soient mis en ligne sur le site internet de la commune.

**4. Remboursement au budget principal des salaires et charges sociales d'un agent communal par le service eau assainissement**

Le conseil municipal décide à l'unanimité que le service eau-assainissement remboursera sur le budget principal les frais relatifs aux salaires et charges sociales de l'agent communal Jean-Louis PENNY, chargé de l'entretien des stations et lagunes, soit un versement égal à 3 mois et demi de plein traitement afférent à l'indice majoré 385 pour l'année 2020.

**5. Règlement et tarifs de location de la salle des associations à M. Patrick Lachaise**

Mme le maire explique au conseil municipal que M. Patrick Lachaise souhaiterait utiliser une salle communale pour donner des cours de yoga deux heures par semaine. Il est proposé au conseil municipal de lui louer la salle des associations pour 15 € par mois.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité de louer la salle des associations à M. Patrick Lachaise tous les vendredis de 17h à 19h à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2020 et valide le protocole sanitaire et le règlement d'utilisation de la salle.

**6. Marché des assurances multirisques et véhicules**

Mme le maire explique au conseil municipal que les contrats d'assurance multirisques et véhicules arrivent à échéance 31 décembre 2020.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, charge le maire de contacter plusieurs compagnies d'assurance et autorise à l'unanimité le maire à passer le marché pour une durée de 3 ans pour un montant total ne dépassant pas 40 000 € HT.

**7. Marché des assurances du personnel**

Mme le maire explique au conseil municipal que le contrat d'assurance du personnel arrive à échéance 31 décembre 2020. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, charge le maire de contacter plusieurs compagnies d'assurance et autorise à l'unanimité le maire à passer le marché pour une durée de 2 ans pour un montant total ne dépassant pas 40 000 € HT.

**8. Prix de vente des parcelles du lotissement les Aubépines**

Mme le maire présente au conseil municipal le coût de revient de l'aménagement du lotissement qui s'élève à 31,10 €/m<sup>2</sup> à ce jour. Le conseil municipal décide de se renseigner sur les prix pratiqués aux alentours (notaire, agences immobilières...) et de remettre à une réunion ultérieure la décision du prix de vente.

**9. Acquisition de cases de columbarium**

Gérard Renaud présente les propositions de columbarium de 2 entreprises : Bonna Sabla et Mourier. Le conseil municipal souhaite avoir d'autres devis avant de prendre une décision.

**10. Recensement de la population**

Le recensement de la population aura lieu en 2021 sur notre commune. Deux voire trois agents recenseurs doivent être recrutés. Mme Evelyne Tiard et Mme Monique Grand sont intéressées pour effectuer cette mission. L'Etat a attribué une allocation de 2 358 € à la commune de St-Maurice-la-Souterraine.

### **11. Compte épargne temps**

Le compte épargne-temps permet à la demande des agents titulaires et non titulaires d'accumuler des droits à congés rémunérés. Son instauration est obligatoire dans les collectivités territoriales mais l'organe délibérant doit déterminer, après avis du comité technique, les règles d'ouverture, de fonctionnement, de gestion et de fermeture, ainsi que les modalités d'utilisation des droits. Ce point sera mis à l'ordre du jour d'une prochaine réunion.

### **12. Décorations de Noël**

En réponse aux attentes des habitants, l'analyse est en cours pour l'installation de décorations de Noël. Suite à un inventaire des décorations dans le local des services techniques, il s'avère que ces dernières sont fonctionnelles et pourront être utilisées cette année. Onze branchements sont possibles dans le bourg (prises existantes sur les poteaux). Il est proposé d'acheter des décorations supplémentaires pour la traversée du bourg et la place de la fontaine et de décorer les 2 arbres du monument aux morts.

Il est nécessaire d'engager un électricien pour la pose de ces décorations et éventuellement pour installer des prises dans le village du Dognon.

Le conseil municipal décide de voter un budget maximal de 10 000 € pour l'installation de nouvelles décorations de Noël.

### **13. Questions diverses**

#### **Appartement au-dessus de l'école**

Pour information, un locataire quitte son logement à la fin du mois d'octobre.

#### **Dépôts sauvages d'ordures**

D'importants dépôts d'ordures ont été constatés sur le Parc d'activités de la Croisière, notamment au niveau de la station service AS24, ce qui a donné lieu à un dépôt de plainte du SMIPAC. Un nettoyage a été organisé avec les agents du SMIPAC et les ouvriers communaux le 12 octobre : 52 sacs de 100 litres d'ordures ont été collectés. Un article est paru dans la presse afin de dénoncer ces pratiques.

#### **Bulletin municipal**

Les articles et photos devront parvenir à la mairie avant le 22 novembre afin de pouvoir distribuer les bulletins avant Noël. Une page du bulletin sera réservée à la liste minoritaire.

#### **Repas et colis des aînés**

Mme le maire explique que cette année, en raison de la crise sanitaire, il n'est pas possible d'organiser un repas pour les aînés de la commune. Il est proposé de remplacer le repas par un colis qui sera distribué avant Noël pour les personnes de plus de 70 ans.

La secrétaire de séance,  
Agnès SIMONNEAU